TESTS NATATION
Permettant la pratique des sports nautiques

Circulaire n° 2000-075 du 31-5-2000 B.O. n° 22 du 8 juin 2000

- Chute arrière volontaire à partir d'un tapis disposé sur l'eau (profondeur au moins 1,80 m).
- Déplacement 20 m muni d'un gilet de sauvetage.
- Passage sous une ligne d'eau posée et non tendue.
- Elève habillé de vêtements propres.

Circonscription:
Ecole:
Classe de M/Mme/Mlle:
Niveau:

Nom	Prénom	Réussite

Tests effectués le ……
Piscine de : ……

Le Conseiller Pédagogique en EPS L'enseignant de la classe